

3<sup>ème</sup> Avenant à la Convention  
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg  
et l'association sans but lucratif  
« Agence luxembourgeoise d'action culturelle »

Entre

- l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son ministre de la Culture, désigné  
ci-après par « l'Etat », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « Agence luxembourgeoise d'action culturelle », représentée  
par son président et son directeur, désignée ci-après « l'association », d'autre part;

Un article 14 est ajouté à la convention conclue le 1<sup>er</sup> avril 2015 entre parties:

**Article 14.-** *Disposition transitoire*

Pour l'exercice 2016, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de 40.000.- euros est accordée à l'association pour soutenir le développement de la billetterie nationale (Luxembourgticket.lu) ainsi que et la restructuration des sites internet « plurionet » et « culture.lu » et ceci dans le cadre de la présidence luxembourgeoise de la Grande-Région.

Ce montant sera liquidé en entier dès signature de l'avenant.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **15 DEC. 2016**

Pour l'association



Lydie Polfer  
Présidente



Luc Wagner  
Directeur

Pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg

Pour le Ministre de la Culture



Guy Arendt  
Secrétaire d'Etat